



Décision du Président n°2024-21

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT, et à passer les contrats d'assurance ;

Le Président a pris la décision suivante :

- Le Parc Naturel Régional - PNR Doubs-Horloger auquel appartient intégralement la Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR a élaboré un schéma directeur du développement des modes de transport doux dénommé « Plan Doux Horloger » applicable géographiquement sur les périmètres des Communautés de Communes du Plateau du Russey, du Pays de Maîche et du Val de Morteau ;
- Adopté par la CCPR à l'occasion du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2023, le « Plan Doux Horloger » définit trois grands axes prioritaires : 1 - « Aménager le territoire en faveur des modes doux (dorsale cyclable ; liaisons cyclables intercommunales ; aménagement des centres bourgs) » ; 2 - « Développer les services de l'écosystème vélo » ; 3 - « Promouvoir les modes doux » ;
- Définie dans le cadre de l'axe 2 « Développer les services de l'écosystème vélo », l'action « Cycl'Owdoo » sera mise en œuvre sur les trois EPCI précités à compter de 2025 ;
- Ce projet « Cycl'Owdoo » qui consistera en la mise en œuvre par la CCPR d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique entend inciter les habitants à tester ce mode de transport dans l'objectif de l'adopter via acquisition ;
- Responsable de la mise en place du service, la CCPR s'appuiera sur un prestataire « vélo » local, en l'occurrence l'EURL « RUNNICYCLES » laquelle sera en charge de louer les vélos aux habitants, de conseiller ces derniers et d'entretenir la flotte ;

Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR

Date de transmission de l'acte: 14/10/2024

Date de réception de l'AR: 14/10/2024

025-242504355-DE_2024_021-AU

A G E D I

re de Tassigny - 25210 LE RUSSEY.

26 - courriel : contact@cc-russey.fr

- Le projet prévoit l'acquisition par la CCPR de 4 vélos à assistance électrique et de divers équipements associés (casques adultes et enfants ; sièges bébé ; sacoques latérales...) pour un coût total de 10 581.06 € HT (12 697.27 € TTC) ;
- L'entretien, la maintenance et la réparation des vélos et équipements connexes seront également confiés à l'entreprise « RUNNICYCLES » moyennant une contribution financière annuelle de la CCPR établie à 2 800 € HT (3 360 € TTC) ;
- Le PNR Doubs-Horloger sera chargé pour sa part d'organiser les actions de communication et de sensibilisation et de coordonner l'ensemble du dispositif ;
- Le Président accepte d'engager le projet, de signer les devis afférents et de solliciter des subventions auprès de l'État dans le cadre du « Fonds vert » et du Conseil Régional Bourgogne - Franche-Comté dans le cadre du contrat de territoire conclu avec le PNR Doubs-Horloger « Territoire en Action - TEA 2022-2028 ».

Fait au Russey, le 14/10/2024,

Le Président,
Gilles ROBERT.



Date de transmission de l'acte: 14/10/2024
Date de reception de l'AR: 14/10/2024
025-242504355-DE_2024_021-AU
A G E D I